



Mairie d'Hénouville

COVID-19 & Sécurité Routière

Communiqué n°7

Jeudi 28 avril 2021

Chères Hénouvillaises, Chers Hénouvillais,

Ayant été interpellé sur le port du masque aux abords de l'école, je me permets de vous rappeler que les dispositions suivantes (et bien d'autres) sont toujours en vigueur :

1. **Le port du masque reste obligatoire** dans toutes les communes de la Seine-Maritime et en particulier dans un périmètre de 60 mètres autour des écoles, pour toute personne âgée de **11 ans et plus** ...
2. **Les rassemblements**, réunions ou activités sur la voie publique mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes sont interdits.
3. Etc. (voir communiqué n°6)

Par ailleurs, interpellé également sur la circulation très importante de ces dernières semaines de **cycles dans les rues du village**, je profite de cette missive pour vous rappeler les dispositions suivantes :

1. Le port du **casque est obligatoire** pour les enfants de moins de 12 ans, conducteur ou passager d'un cycle. Ce casque doit être attaché.
2. Lors des déplacements un cycliste doit rester sur la droite de la chaussée avec une vitesse adaptée aux circonstances.
3. Comme pour n'importe quel autre véhicule, le Code de la route s'applique également aux vélos et chaque cycliste est donc sensé le connaître et le respecter et sans être exhaustif, **un cycliste n'est pas autorisé** :
 - a) A rouler à vélo sur un trottoir quand on a plus de 8 ans,
 - b) A rouler en sens interdit,
 - c) A rouler sur la partie de gauche de la chaussée en marche normale,
 - d) A rouler en portant des écouteurs ou en tenant un téléphone en main.

De même, des cyclistes s'autorisent à faire de la « roue arrière » (« *wheeling* ») dans les rues du village et aux abords de l'école alors que de très jeunes enfants se déplacent. En cas d'accident, cette situation pourrait être qualifiée de mise en danger de la vie d'autrui, non contrôle du véhicule, conduite dangereuse, etc. et donc verbalisable.

*Je vous remercie par avance
de l'intérêt que vous porterez
au respect de ces règles édictées
pour la sécurité de tous.
Bonne nuit.*

Le Maire,



Jean-Marie ROYER